

1

La linguistique, le langage et la langue

I-1. La linguistique, discipline non prescriptive

La linguistique est l'étude scientifique du langage humain. Une étude est dite scientifique lorsqu'elle se fonde sur l'observation des faits et s'abstient de proposer un choix parmi ces faits au nom de certains principes esthétiques ou moraux. « Scientifique » s'oppose donc à « prescriptif ». Dans le cas de la linguistique, il est particulièrement important d'insister sur le caractère scientifique et non prescriptif de l'étude : l'objet de cette science étant une activité humaine, la tentation est grande de quitter le domaine de l'observation impartiale pour recommander un certain comportement, de ne plus noter ce qu'on dit réellement, mais d'édicter ce qu'il faut dire. La difficulté qu'il y a à dégager la linguistique scientifique de la grammaire normative rappelle celle qu'il y a à dégager de la morale une véritable science des mœurs. L'histoire nous montre que jusqu'à une date fort récente la plupart de ceux qui se sont occupés du langage ou des langues l'ont fait avec des intentions prescriptives, proclamées ou évidentes. Aujourd'hui encore, le public français, même cultivé, ignore à peu près l'existence d'une science du langage distincte de la grammaire scolaire et de l'activité normative des chroniqueurs mondains.

Mais le linguiste contemporain, en face de *la lettre que j'ai écrit, occasion à profiter, la femme que je lui ai parlé*, se refuse aussi bien à la vertueuse indignation du puriste qu'à l'exultation de l'iconoclaste. Il voit là simplement des faits qu'il lui faut noter et expliquer dans le cadre des usages où ils apparaissent. Il ne sortira pas de son rôle s'il relève les protestations ou les railleries de certains auditeurs et l'indifférence des autres; mais il s'abstiendra, pour sa part, de prendre parti.

I-2. Caractère vocal du langage

Le langage qu'étudie le linguiste est celui de l'homme. On pourrait s'abstenir de le préciser, car les autres emplois que l'on fait du mot « langage » sont presque toujours métaphoriques : le « langage des animaux » est une invention des fabulistes; le « langage des fourmis » représente plutôt une hypothèse qu'une donnée de l'observation; le « langage des fleurs » est un code comme bien d'autres. Dans le parler ordinaire, « le langage » désigne proprement la faculté qu'ont les hommes de s'entendre au moyen de signes vocaux. Ce caractère vocal du langage mérite qu'on s'y arrête : dans les pays civilisés, depuis quelques millénaires, on fait assez souvent usage de signes picturaux ou graphiques correspondant aux signes vocaux du langage. C'est ce qu'on nomme l'écriture. Jusqu'à l'invention du phonographe, tout signe vocal émis était perçu immédiatement ou à jamais perdu. Au contraire, un signe écrit durait aussi longtemps que son support, pierre, parchemin ou papier, et les traces laissées sur ce support par le burin, le stylet ou la plume. C'est ce qu'on résumait au moyen du dicton *uerba uolant, scripta manent*. Ce caractère définitif de la chose écrite lui a donné un prestige considérable. C'est sous la forme écrite que se transmettent jusqu'à nos jours les œuvres littéraires (ainsi nommées d'ailleurs précisément du fait de cette forme écrite) qui sont encore à la base de notre culture. Les écritures alphabétiques offrent pour chaque signe une succession de lettres, bien séparées dans les textes imprimés, et que l'école a appris à reconnaître : n'importe quel Français instruit sait quels sont les composants du signe écrit

temps, mais serait en peine de distinguer les composants du signe vocal correspondant. Tout concourt, en fait, à identifier, dans l'esprit des gens instruits, le signe vocal et son équivalent graphique et à imposer ce dernier comme le seul représentant valable du complexe.

Ceci ne doit pas faire oublier que les signes du langage humain sont en priorité vocaux, que, pendant des centaines de milliers d'années, ces signes ont été exclusivement vocaux, et qu'aujourd'hui encore les êtres humains en majorité savent parler sans savoir lire. On apprend à parler avant d'apprendre à lire : la lecture vient doubler la parole, jamais l'inverse. L'étude de l'écriture représente une discipline distincte de la linguistique, encore que, pratiquement, une de ses annexes. Le linguiste fait donc par principe abstraction des faits de graphie. Il ne les considère que dans la mesure, au total restreinte, où les faits de graphie influencent la forme des signes vocaux.

I-3. Le langage, institution humaine

On parle souvent du langage comme d'une faculté de l'homme. Nous avons nous-même employé ce terme ci-dessus, mais sans lui accorder une valeur rigoureuse. Il est probable que les rapports de l'homme et de son langage sont de nature trop particulière pour qu'on puisse délibérément ranger celui-ci dans un type plus vaste de fonctions définies. Ce qu'on ne saurait affirmer, c'est que le langage résulte de l'exercice naturel de quelque organe, comme la respiration ou la marche qui sont, pour ainsi dire, la raison d'être des poumons et des jambes. On parle, certes, d'organes de la parole, mais on ajoute en général que la fonction première de chacun d'eux est tout autre chose : la bouche sert à l'ingestion des aliments, les fosses nasales à la respiration, et ainsi de suite.

La circonvolution du cerveau où l'on a voulu voir le siège de la parole parce que ses lésions étaient fréquemment liées à l'aphasie, a probablement quelque chose à voir avec l'exercice du langage. Mais rien ne prouve que ce soit là sa fonction première et essentielle.

On est tenté, dans ces conditions, de placer le langage parmi les institutions humaines, et cette façon de voir présente des

avantages incontestables : les institutions humaines résultent de la vie en société; c'est bien le cas du langage qui se conçoit essentiellement comme un instrument de communication. Les institutions humaines supposent l'exercice des facultés les plus diverses; elles peuvent être très répandues et même, comme le langage, universelles, sans être identiques d'une communauté à une autre : la famille, par exemple, caractérise peut-être tous les groupements humains, mais elle se présente, ici et là, sous des formes diverses; de même le langage, identique dans ses fonctions, diffère d'une communauté à une autre de telle sorte qu'il ne saurait fonctionner qu'entre les sujets d'un groupe donné. Les institutions, n'étant point des données premières, mais des produits de la vie en société, ne sont pas immuables; elles sont susceptibles de changer sous la pression de besoins divers et sous l'influence d'autres communautés. Or, nous verrons qu'il n'en va pas autrement pour ces différentes modalités du langage que sont les langues.

I-4. Les fonctions du langage X

Toutefois, dire que le langage est une institution ne renseigne qu'imparfaitement sur la nature de ce phénomène. Bien que métaphorique, la désignation d'une langue comme un instrument ou un outil attire très utilement l'attention sur ce qui distingue le langage de beaucoup d'autres institutions. La fonction essentielle de cet instrument qu'est une langue est celle de **communication** : le français, par exemple, est avant tout l'outil qui permet aux gens « de langue française » d'entrer en rapport les uns avec les autres. Nous verrons que, si toute langue se modifie au cours du temps, c'est essentiellement pour s'adapter de la façon la plus économique à la satisfaction des besoins de communication de la communauté qui la parle.

On se gardera cependant d'oublier que le langage exerce d'autres fonctions que celle d'assurer la compréhension mutuelle. En premier lieu le langage sert, pour ainsi dire, de support à la pensée, au point qu'on peut se demander si une activité mentale à qui manquerait le cadre d'une langue mériterait proprement le nom de pensée. Mais c'est au psychologue, non au linguiste,

de se prononcer sur ce point. D'autre part, l'homme emploie souvent sa langue pour s'exprimer, c'est-à-dire pour analyser ce qu'il ressent sans s'occuper outre mesure des réactions d'auditeurs éventuels. Il y trouve, par la même occasion, le moyen de s'affirmer à ses yeux et à ceux d'autrui sans qu'il y ait véritablement désir de rien communiquer. On pourrait également parler d'une fonction esthétique du langage qu'il serait difficile d'analyser, tant elle s'entremêle étroitement aux fonctions de communication et d'expression. En dernière analyse, c'est bien la communication c'est-à-dire la compréhension mutuelle, qu'il faut retenir comme la fonction centrale de cet instrument qu'est la langue. Il est, à cet égard, remarquable que les sociétés répriment par la raillerie le soliloque, c'est-à-dire l'emploi du langage à des fins purement expressives. Celui qui veut s'exprimer sans crainte de censure doit se trouver un public devant lequel il jouera la comédie de l'échange linguistique. Tout indique d'ailleurs que la langue de chacun se corromprait vite, n'était la nécessité de se faire comprendre. C'est cette nécessité permanente qui maintient l'outil en bon état de marche.

1-5. Les langues sont-elles des nomenclatures ?

Selon une conception fort naïve, mais assez répandue, une langue serait un répertoire de mots, c'est-à-dire de productions vocales (ou graphiques), chacune correspondant à une chose : à un certain animal, le cheval, le répertoire particulier connu sous le nom de langue française ferait correspondre une production vocale déterminée que l'orthographe représente sous la forme *cheval*; les différences entre les langues se ramèneraient à des différences de désignation : pour le cheval, l'anglais dirait *horse* et l'allemand *Pferd*; apprendre une seconde langue consisterait simplement à retenir une nouvelle nomenclature en tous points parallèle à l'ancienne. Les quelques cas où il faut bien constater des entorses à ce parallélisme constitueraient des « idiotismes ». Les productions vocales elles-mêmes seraient normalement composées, dans toutes les langues, des mêmes sons, les seules différences, d'une langue à une autre, étant dans le choix et le grou-

pement de ces sons pour chaque mot. Ceci est confirmé, lorsqu'on pense en termes de graphie plutôt que de sons, par l'emploi du même alphabet pour les langues les plus diverses : les étiquettes *cheval*, *horse*, *Pferd* utilisent effectivement les lettres d'un même alphabet, le *e* dans les trois mots, le *h* dans *cheval* et *horse*, le *r* dans *horse* et *Pferd*, etc. A l'audition, certes, il faut bien constater que tout ne se ramène pas à des différences dans le choix et l'ordonnance de mêmes éléments; c'est alors qu'on parle d'un « accent »; un « accent » serait quelque chose d'assez marginal qui se surajoute à l'articulation normale des sons du langage et qu'il serait un peu ridicule et presque indécent d'essayer d'imiter lorsqu'on apprend une langue autre que la sienne.

1-6. Le langage n'est pas un calque de la réalité

Cette notion de langue-répertoire se fonde sur l'idée simpliste que le monde tout entier s'ordonne, antérieurement à la vision qu'en ont les hommes, en catégories d'objets parfaitement distinctes, chacune recevant nécessairement une désignation dans chaque langue; ceci, qui est vrai, jusqu'à un certain point, lorsqu'il s'agit par exemple d'espèces d'êtres vivants, ne l'est plus dans d'autres domaines : nous pouvons considérer comme naturelle la différence entre l'eau qui coule et celle qui ne coule pas; mais, à l'intérieur de ces deux catégories, qui n'aperçoit ce qu'il y a d'arbitraire dans la subdivision en océans, mers, lacs, étangs, en fleuves, rivières, ruisseaux, torrents? La communauté de civilisation fait sans doute que, pour les Occidentaux, la Mer Morte est une mer et le Grand Lac Salé un lac, mais n'empêche pas que les Français soient seuls à distinguer entre le fleuve, qui se jette dans la mer et la rivière, qui se jette dans un autre cours d'eau. Dans un autre domaine, le français désigne au moyen d'un même terme *bois* un lieu planté d'arbres, la matière bois en général, le bois de charpente et le bois à brûler, sans parler d'emplois plus spéciaux du type *bois de cerf*; le danois a un mot *træ*, qui désigne l'arbre et la matière bois en général, et, en concurrence avec *tømmer*, le bois de charpente; mais il n'utilise pas ce mot pour un lieu planté d'arbres, qui se dit *skov*, ni pour le bois de chauffage,

qui se dit *brænde*. Pour les principaux sens du mot français *bois*, l'espagnol distingue entre *bosque, madera, leña*, l'italien entre *bosco, legno, legna, legname*, l'allemand entre *Wald, Gehölz, Holz*, le russe entre *les, dèrevo, drová*, chacun de ces mots étant susceptible de s'appliquer à des choses que le français désignerait autrement que par « bois » : all. *Wald* est le plus souvent une « forêt » ; le russe *dèrevo* est, comme le danois *træ*, le correspondant normal du français *arbre*. Dans le spectre solaire, un Français, d'accord en cela avec la plupart des Occidentaux, distinguera entre du violet, du bleu, du vert, du jaune, de l'orangé et du rouge. Mais ces distinctions ne se trouvent pas dans le spectre lui-même où il n'y a qu'un continu du violet au rouge. Ce continu est diversement articulé selon les langues. Sans sortir d'Europe on note qu'en breton et en gallois un seul mot : *glas* s'applique à une portion du spectre qui recouvre à peu près les zones françaises du bleu et du vert. Il est fréquent de voir ce que nous nommons vert partagé entre deux unités qui recouvrent l'une une partie de ce que nous désignons comme bleu, l'autre l'essentiel de notre jaune. Certaines langues se contentent de deux couleurs de base correspondant grossièrement aux deux moitiés du spectre. Tout ceci vaut, au même titre, pour des aspects plus abstraits de l'expérience humaine. On sait que des mots comme ang. *wistful*, all. *gemütlich*, russe *nicèvo* ne correspondent en français à rien de précis. Mais même des mots comme fr. *prendre*, ang. *take*, all. *nehmen*, russe *brat'* qu'on considère comme équivalents ne s'emploient pas toujours dans les mêmes circonstances ou, en d'autres termes, ne recouvrent pas exactement le même domaine sémantique. En fait, à chaque langue correspond une **organisation particulière des données de l'expérience**. Apprendre une autre langue, ce n'est pas mettre de nouvelles étiquettes sur des objets connus, mais s'habituer à analyser autrement ce qui fait l'objet de communications linguistiques.

1-7. Chaque langue a ses sons types

Il en va de même sur le plan des sons du langage : la voyelle d'angl. *bait* n'est pas un *é* prononcé avec l'accent anglais, celle

de *bit* un *i* déformé pour les mêmes raisons ; il faut comprendre que, dans la zone articulaire où le français distingue entre un *i* et un *é*, l'anglais oppose trois types vocaliques, représentés respectivement dans les mots *beat, bit* et *bait*, types parfaitement irréductibles aux *i, é* du français. La consonne que l'orthographe espagnole note par *s*, et qui se prononce en Castille d'une façon qui rappelle un peu l'initiale du français *chien*, n'est pas plus un *s* qu'un *ch* ; en fait, parmi certaines modalités articulatoires, le français retient deux types, ceux des initiales de *sien* et de *chien* ; l'espagnol n'en a qu'un seul qui ne saurait s'identifier à l'initiale de *sien* ni à celle de *chien*. Ce qu'on appelle un « accent » étranger provient de l'identification abusive d'unités phoniques de deux langues différentes. Il est aussi dangereux et erroné de voir dans l'initiale de fr. *tout*, d'angl. *tale*, d'all. *Tat*, de russe *tuz* des variantes d'un même type, que de considérer fr. *prendre*, angl. *take*, all. *nehmen*, russe *brat'* comme correspondant à une même réalité préexistante à ces désignations.

1-8. La double articulation du langage

On entend souvent dire que le langage humain est articulé. Ceux qui s'expriment ainsi seraient probablement en peine de définir exactement ce qu'ils entendent par là. Mais il n'est pas douteux que ce terme corresponde à un trait qui caractérise effectivement toutes les langues. Il convient toutefois de préciser cette notion d'articulation du langage et de noter qu'elle se manifeste sur deux plans différents : chacune des unités qui résultent d'une première articulation est en effet articulée à son tour en unités d'un autre type.

La première articulation du langage est celle selon laquelle tout fait d'expérience à transmettre, tout besoin qu'on désire faire connaître à autrui s'analysent en une suite d'unités douées chacune d'une forme vocale et d'un sens. Si je souffre de douleurs à la tête, je puis manifester la chose par des cris. Ceux-ci peuvent être involontaires ; dans ce cas ils relèvent de la physiologie. Ils peuvent aussi être plus ou moins voulus et destinés à faire con-

naître mes souffrances à mon entourage. Mais cela ne suffit pas à en faire une communication linguistique. Chaque cri est inanalysable et correspond à l'ensemble, inanalysé, de la sensation douloureuse. Tout autre est la situation si je prononce la phrase *j'ai mal à la tête*. Ici, il n'est aucune des six unités successives *j', ai, mal, à, la, tête* qui corresponde à ce que ma douleur a de spécifique. Chacune d'entre elles peut se retrouver dans de tout autres contextes pour communiquer d'autres faits d'expérience : *mal*, par exemple, dans *il fait le mal*, et *tête* dans *il s'est mis à leur tête*. On aperçoit ce que représente d'économie cette première articulation : on pourrait supposer un système de communication où, à une situation déterminée, à un fait d'expérience donné correspondrait un cri particulier. Mais il suffit de songer à l'infinité variété de ces situations et de ces faits d'expérience pour comprendre que, si un tel système devait rendre les mêmes services que nos langues, il devrait comporter un nombre de signes distincts si considérable que la mémoire de l'homme ne pourrait les emmagasiner. Quelques milliers d'unités, comme *tête, mal, ai, la*, largement combinables, nous permettent de communiquer plus de choses que ne pourraient le faire des millions de cris inarticulés différents.

La première articulation est la façon dont s'ordonne l'expérience commune à tous les membres d'une communauté linguistique déterminée. Ce n'est que dans le cadre de cette expérience, nécessairement limitée à ce qui est commun à un nombre considérable d'individus, qu'on communique linguistiquement. L'originalité de la pensée ne pourra se manifester que dans un agencement inattendu des unités. L'expérience personnelle, incommunicable dans son unicité, s'analyse en une succession d'unités, chacune de faible spécificité et connue de tous les membres de la communauté. On ne tendra vers plus de spécificité que par l'adjonction de nouvelles unités, par exemple en accolant des adjectifs à un nom, des adverbes à un adjectif, de façon générale des déterminants à un déterminé. C'est dans ce cadre que peut s'exercer la créativité de celui qui parle.

Chacune de ces unités de première articulation présente, nous l'avons vu, un sens et une forme vocale (ou phonique). Elle ne

saurait être analysée en unités successives plus petites douées de sens : l'ensemble *tête* veut dire « tête » et l'on ne peut attribuer à *tê-* et à *-te* des sens distincts dont la somme serait équivalente à « tête ». Mais la forme vocale est elle, analysable en une succession d'unités dont chacune contribue à distinguer *tête*, par exemple, d'autres unités comme *bête, tante* ou *terre*. C'est ce qu'on désignera comme la deuxième articulation du langage. Dans le cas de *tête*, ces unités sont au nombre de trois ; nous pouvons les représenter au moyen des lettres *t e t*, placées par convention entre barres obliques, donc */tet/*. On aperçoit ce que représente d'économie cette seconde articulation : si nous devons faire correspondre à chaque unité significative minima une production vocale spécifique et inanalysable, il nous faudrait en distinguer des milliers, ce qui serait incompatible avec les latitudes articulatoires et la sensibilité auditive de l'être humain. Grâce à la seconde articulation, les langues peuvent se contenter de quelques dizaines de productions phoniques distinctes que l'on combine pour obtenir la forme vocale des unités de première articulation : *tête*, par exemple, utilise à deux reprises l'unité phonique que nous représentons au moyen de */t/* avec insertion entre ces deux */t/* d'une autre unité que nous notons */e/*.

1-9. Les unités linguistiques de base

Un énoncé comme *j'ai mal à la tête* ou une partie d'un tel énoncé qui fait un sens, comme *j'ai mal* ou *mal*, s'appelle un signe linguistique. Tout signe linguistique comporte un signifié, qui est son sens ou sa valeur, et qu'on notera entre guillemets (« *j'ai mal à la tête* », « *j'ai mal* », « *mal* »), et un signifiant grâce à quoi le signe se manifeste, et qu'on présentera entre barres obliques (*/ʒ e mal a la tet/*, */ʒ e mal/*, */mal/*). C'est au signifiant que, dans le langage courant, on réserverait le nom de signe. Les unités que livre la première articulation, avec leur signifié et leur signifiant, sont des signes, et des signes minima puisque chacun d'entre eux ne saurait être analysé en une succession de signes. Il n'existe pas de terme universellement admis pour désigner ces

le monème $\rightarrow$ autre nom pour
signe.

unités. Nous emploierons ici celui de monème.

Comme tout signe, le monème est une unité à deux faces, une face signifiée, son sens ou sa valeur, et une face signifiante qui la manifeste sous forme phonique et qui est composée d'unités de deuxième articulation. Ces dernières sont nommées des phonèmes.

Dans l'énoncé dont nous nous servons ici, il y a six monèmes qui se trouvent coïncider avec ce qu'on nomme, dans la langue courante, des mots : *j'* (pour *je*), *ai*, *mal*, *à*, *la* et *tête*. Mais il ne faudrait pas en conclure que « monème » n'est qu'un équivalent savant de « mot ». Dans un mot comme *travaillons*, il y a deux monèmes : *travail-* /*travaj*/, qui désigne un certain type d'action, et *-ons* /*ɔ̃*/, qui désigne celui qui parle et une ou plusieurs autres personnes.

On ne se hâtera pas trop de distinguer entre les monèmes de type *travail-* et les monèmes du type *-ons*, en opposant des « sémantèmes », qui auraient un sens, et des « morphèmes » qui n'auraient qu'une forme, ce qui est inexact; ou encore en désignant les premiers comme des « lexèmes », c'est-à-dire les monèmes du lexique. On verra plus loin (4-19) que la distinction fondamentale n'est pas entre monèmes du lexique et monèmes de la grammaire, mais entre les monèmes indicateurs de relation et les autres.

Il vaut mieux éviter le terme ambigu de « morphème » qui, chez beaucoup d'auteurs, désigne le signe minimum, notre monème, mais seulement lorsqu'il répond à des conditions particulières qui varient d'un auteur à un autre.

I-10. Forme linéaire et caractère vocal

Toute langue se manifeste donc sous la forme linéaire d'énoncés qui représentent ce qu'on appelle souvent la chaîne parlée. Cette forme linéaire du langage humain dérive en dernière analyse de son caractère vocal : les énoncés vocaux se déroulent nécessairement dans le temps et sont nécessairement perçus par l'ouïe comme une succession. Tout autre est la situation lorsque la communication est de type pictural et perçue par la vue : le peintre peint, certes, successivement les éléments de son tableau, mais le spectateur perçoit le message comme un tout, ou en portant

successivement son attention sur les éléments du message selon un ordre ou un autre sans que la valeur du message s'en trouve pour autant affectée. Un système visuel de communication, comme celui que représentent les panneaux de signalisation routière, n'est pas linéaire, mais à deux dimensions. Le caractère linéaire des énoncés explique la successivité des monèmes et des phonèmes. Dans ces successions, l'ordre des phonèmes a valeur distinctive tout comme le choix de tel ou tel phonème : le signe *mal* /*mal*/ comporte les mêmes phonèmes que le signe *lame* /*lam*/ sans se confondre avec lui. La situation est différente pour les monèmes. Certes, *le chasseur tue le lion* signifie autre chose que *le lion tue le chasseur*, mais il n'est pas rare qu'un signe puisse changer de place dans un énoncé sans modification appréciable du sens : *il sera là, mardi et mardi, il sera là*. Il est, d'autre part, assez fréquent que des groupes de monèmes aient les mêmes latitudes parce que leur rapport au reste de l'énoncé est marqué, soit par leur sens (*il y a eu un drame, la nuit dernière* ou *la nuit dernière il y a eu un drame*), soit par un des monèmes en cause dont c'est proprement la fonction (*par la route, c'est plus court* ou *c'est plus court par la route*).

I-11. La double articulation et l'économie du langage

Le type d'organisation que nous venons d'esquisser existe dans toutes les langues décrites jusqu'à ce jour. Il semble s'imposer aux communautés humaines comme le mieux adapté aux besoins et aux ressources de l'homme. Seule l'économie qui résulte des deux articulations permet d'obtenir un outil de communication d'emploi général et capable de transmettre autant d'information à aussi bon compte.

Si la première articulation, celle de l'expérience en monèmes successifs, n'existait pas, toute émission correspondrait à un type défini d'expérience de telle sorte qu'une expérience nouvelle, inattendue, serait incommunicable. L'articulation en monèmes permet de former une combinaison inusitée pour tenter de communiquer une expérience pour laquelle la communauté n'avait pas

de signe disponible. C'est à quoi le poète a constamment recours et c'est probablement là le point de départ du destin particulier de l'espèce humaine.

Outre l'économie supplémentaire qu'elle représente, la deuxième articulation a l'avantage de rendre **la forme du signifiant indépendante de la nature du signifié** correspondant et d'assurer ainsi une plus grande stabilité à la forme linguistique. Il est clair, en effet, que dans une langue où, à chaque mot, correspondrait un grognement particulier et inanalysable, rien n'empêcherait les gens de modifier ce grognement dans le sens où il paraîtrait à chacun d'entre eux qu'il est plus descriptif de l'objet désigné. Mais comme il serait impossible de réaliser l'unanimité en ces matières, on aboutirait à une instabilité chronique peu favorable au maintien de la compréhension. L'existence d'une deuxième articulation assure ce maintien en liant le sort de chacun des composants du signifiant, chacune des tranches phoniques /m/, /a/, /l/ de *mal* par exemple, non point à la nature du signifié correspondant, ici « mal », mais à celui des composants d'autres signifiants de la langue, le /m/ de *masse*, le /a/ de *chat*, le /l/ de *sale*, etc. Ceci ne veut pas dire que le /m/ ou le /l/ de *mal* ne pourra se modifier au cours des siècles, mais que, s'il change, il ne pourra le faire sans que change, en même temps et dans le même sens, le /m/ de *masse* ou le /l/ de *sale*.

I-12. Chaque langue a son articulation propre

Si les langues s'accordent toutes pour pratiquer la double articulation, toutes diffèrent sur la façon dont les usagers de chacune d'elles analysent les données de l'expérience et sur la manière dont ils mettent à profit les possibilités offertes par les organes de la parole. En d'autres termes, **chaque langue articule à sa façon** aussi bien les énoncés que les signifiants. Dans les circonstances où un Français dira *j'ai mal à la tête*, un Espagnol articulera *me duele la cabeza*. Dans un cas, le sujet de l'énoncé sera celui qui parle, dans l'autre la tête qui souffre; l'expression de la douleur sera nominale en français, verbale en espagnol et l'attribution de cette douleur se fera à la tête dans le premier cas, à la personne

indisposée dans le second. Peu importe que le Français puisse aussi dire *la tête me fait mal*. Ce qui est décisif, c'est que, dans une situation donnée, le Français et l'Espagnol auront naturellement recours à deux analyses complètement différentes. Dans le même ordre d'idées, on comparera les équivalents lat. *poenas dabant* et fr. *ils étaient punis*, ang. *smoking prohibited*, russe *kurit' vospreščâetsja* et fr. *défense de fumer*, all. *er ist zuverlässig* et fr. *on peut compter sur lui*.

Nous savons déjà que les mots d'une langue n'ont pas d'équivalents exacts dans une autre. Ceci va naturellement de pair avec la variété des analyses des données de l'expérience. Il se peut que les différences dans l'analyse entraînent une façon différente de considérer un phénomène, ou qu'une conception différente d'un phénomène entraîne une analyse différente de la situation. En fait, il n'est pas possible de faire le départ entre l'un et l'autre cas.

En ce qui concerne l'articulation des signifiants, on se gardera bien de juger les faits sur la base des graphies, même lorsqu'il s'agit de transcriptions et non de formes orthographiées. Si l'on part de *ž e mal* à la tet/ et /me duele la kabeθa/, on ne doit pas se figurer que le premier /a/ de /ka'beθa/ recouvre la même réalité linguistique que celui de /mal/; en français, où l'on distingue le /a/ de *mal* du /â/ de *mâle*, le premier ne saurait avoir qu'une articulation peu profonde, alors que le /a/ de *cabeza*, unique voyelle ouverte de l'espagnol, a beaucoup plus de latitudes. Ce sont des raisons d'économie qui font qu'on transcrit au moyen des mêmes caractères les phonèmes de deux langues différentes.

I-13. Nombre des monèmes et des phonèmes

Le nombre des énoncés possibles dans chaque langue est théoriquement infini, car il n'est pas de limite au nombre de monèmes successifs qu'un énoncé peut comporter. La liste des monèmes d'une langue est en fait une **liste ouverte** : il est impossible de déterminer précisément combien une langue présente de monèmes distincts parce que, dans toute communauté, de nouveaux besoins se manifestent à chaque instant et que ces besoins font naître de nouvelles désignations. Les mots qu'un civilisé d'au-

jourd'hui est susceptible d'employer ou de comprendre se chiffrent par dizaines de milliers. Mais beaucoup de ces mots sont composés de monèmes soit susceptibles d'apparaître comme des mots indépendants (par ex. dans *timbre-poste*, *autoroute*), soit limités à la composition (par ex. dans *thermostat*, *télégraphe*). Il en résulte que les monèmes, même avec l'appoint des désinences comme *-ons* et des suffixes comme *-être*, sont beaucoup moins nombreux que les mots.

La liste des phonèmes d'une langue est, elle, une **liste fermée**. Le castillan, par exemple, distingue 24 phonèmes, ni plus ni moins. Ce qui rend souvent délicate la réponse à la question « Combien telle langue a-t-elle de phonèmes ? » est le fait que les langues de civilisation, qui se parlent sur de vastes domaines, ne présentent pas une unité parfaite et varient quelque peu d'une région, d'une classe sociale, d'une génération à une autre. Ces variations n'empêchent pas, en général, la compréhension, mais peuvent entraîner des différences dans l'inventaire des unités, aussi bien distinctives (phonèmes) que significatives (monèmes ou signes plus vastes). C'est ainsi que l'espagnol parlé en Amérique présente souvent 22 phonèmes au lieu de 24. La variété de français utilisée par l'auteur comporte 34 phonèmes. Mais parmi les sujets parisiens nés depuis 1940, un système de 31 phonèmes n'est pas rare. Nous utilisons ce dernier, plus simple, dans la transcription de nos exemples français.

I-14. Qu'est-ce qu'une langue ?

Nous pouvons maintenant tenter de formuler ce que nous entendons par « langue ». Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique, les monèmes; cette expression phonique s'articule à son tour en unités distinctives et successives, les phonèmes, en nombre déterminé dans chaque langue, dont la nature et les rapports mutuels diffèrent eux

aussi d'une langue à une autre. Ceci implique 1^o que nous réservons le terme de langue pour désigner un instrument de communication doublement articulé et de manifestation vocale, 2^o que, hors cette base commune, comme le marquent les termes « différemment » et « différent » dans la formulation ci-dessus, rien n'est proprement linguistique qui ne puisse différer d'une langue à une autre; c'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'affirmation que les faits de langue sont « arbitraires » ou « conventionnels ».

I-15. En marge de la double articulation

Toutes les langues présentent le type d'organisation qu'on vient de décrire. Mais ceci ne veut pas dire que les langues n'aient pas recours à des procédés qui n'entrent pas dans le cadre de la double articulation. En français, par exemple, il est fréquent que le caractère interrogatif de l'énoncé ne soit marqué que par une montée mélodique de la voix sur le dernier mot. On distingue fort bien ainsi entre l'affirmation *il pleut* et la question *il pleut ?* Ce dernier est l'équivalent de *est-ce qu'il pleut ?* ce qui revient à dire que la montée de la voix dans *il pleut ?* joue le même rôle que le signe /esk/ orthographié *est-ce que*. On peut donc dire que cette courbe mélodique est un signe, tout comme *est-ce que*, avec un signifié : « interrogation », et un signifiant perceptible : la montée de la voix. Mais alors que le signifiant de *est-ce que* se conforme à la deuxième articulation avec sa succession de trois phonèmes /e s k/, et à la première dans le sens qu'il trouve sa place dans la succession des monèmes, celui de la courbe mélodique n'en fait rien. En effet, ce signifiant n'occupe pas une position particulière dans la chaîne parlée, mais se superpose pour ainsi dire aux unités des deux articulations, et on ne saurait l'analyser en une succession de phonèmes. Les faits linguistiques qui ne se conforment pas à l'articulation en phonèmes sont souvent dits « supra-segmentaux » et forment un chapitre intitulé **prosodie**, distinct de la **phonématique** où l'on traite des unités de deuxième articulation.

I-16. Caractère non discret de l'intonation

Il y a une opposition fondamentale entre la différence mélodique qui distingue l'affirmation *il pleut* de la question *il pleut ?* et la différence entre deux phonèmes : la physiologie des organes de la parole entraîne normalement au début d'un énoncé une montée de la voix qui correspond à une tension progressive et, vers la fin de l'énoncé, une descente de la voix correspondant à une progressive détente. Si cette descente ne se produit pas, l'auditeur aura l'impression que l'énoncé n'est pas terminé, qu'il demande par exemple un complément sous forme d'une réponse à une question. C'est là-dessus qu'on joue pour faire *d'il pleut ?* un équivalent de *est-ce qu'il pleut ?* Mais ceci ne veut pas dire que la montée de la voix en fin d'énoncé ait une valeur bien déterminée qui s'oppose à une valeur bien déterminée de la descente de la voix : la signification exacte de l'énoncé variera selon le degré de hauteur ou de profondeur atteint ; une note très basse impliquera une affirmation brutale ; l'assertion se fera de moins en moins catégorique dans la mesure où la chute mélodique sera moins rapide ; en relevant la courbe, on passera insensiblement à des affirmations nuancées de doute, et, le doute croissant, à des questions de plus en plus dubitatives. Il ne s'agit en aucune façon d'une montée par paliers où le choix d'un niveau déterminé aboutirait à un énoncé radicalement différent, mais bien d'une situation où toute modification, quelle qu'elle soit, de la courbe mélodique entraîne une modification parallèle et proportionnelle du sens de l'énoncé.

I-17. Les unités discrètes

Lorsqu'il s'agit, non plus de deux directions différentes de la courbe d'intonation, mais de deux phonèmes, la situation est tout autre. Les mots *pierre* /pier/ et *bière* /bier/ ne se distinguent que par l'emploi dans l'un du phonème /p/ là où l'autre a /b/. On peut passer insensiblement de l'articulation caractéristique de /b/ à celle de /p/ en réduisant progressivement les vibrations des cordes vocales. Physiologiquement donc, nous trouvons ici la

même continuité sans accroc que nous avons constatée pour la montée de la voix. Mais tandis que tout changement dans la montée de la voix entraînait une modification minime peut-être mais réelle du message, rien de tel ne se produit dans le cas des vibrations qui caractérisent /b/ par rapport à /p/. Tant qu'elles restent perceptibles, le mot prononcé sera compris « bière ». Mais lorsque est atteint un seuil, qui peut d'ailleurs varier selon le contexte et la situation, l'auditeur comprendra « pierre », c'est-à-dire que l'initiale ne sera plus interprétée comme /b/, mais comme /p/. Le sens du message changera donc du tout au tout. Si le locuteur articule mal, ou s'il y a du bruit et que la situation ne facilite pas ma tâche d'auditeur, je pourrai hésiter à interpréter ce que j'entends comme *c'est une bonne bière* ou *c'est une bonne pierre*. Mais je devrai nécessairement choisir entre l'une ou l'autre interprétation. La notion d'un message intermédiaire ne fait aucun sens. De même qu'on ne peut rien concevoir qui soit un peu moins « bière » et un peu plus « pierre », on ne saurait envisager une réalité linguistique qui ne serait pas tout à fait /b/ ou serait presque /p/ ; tout segment d'un énoncé reconnu comme du français sera nécessairement identifiable ou comme /b/ ou comme /p/ ou comme un des 32 autres phonèmes de la langue. On résume tout ceci en disant que les phonèmes sont des unités discrètes. Ce caractère discret des phonèmes était naturellement impliqué dans l'indication donnée ci-dessus que les phonèmes sont en nombre fixe dans chaque langue. Notre graphie alphabétique, qui est à l'origine un calque de l'articulation phonématique, en a bien gardé le caractère discret : on peut, dans un texte manuscrit, hésiter à interpréter quelque chose comme un u ou comme un n, mais on sait qu'il s'agit nécessairement de u ou de n. La lecture implique l'identification de chaque lettre comme l'une d'un nombre déterminé d'unités pour chacune desquelles le compositeur d'imprimerie a une case particulière, et non point l'interprétation subjective du détail de la forme de chaque lettre individuelle. Un texte bien imprimé est un texte où les différences entre les *a* individuels successifs sont si minimales qu'elles ne troublent en rien l'identification de tous ces *a* comme la même unité graphique. Il en va de même avec les énoncés et les phonèmes :

l'énoncé sera d'autant plus clair que les réalisations successives d'un même phonème seront plus immédiatement identifiables comme la même unité phonique. Ceci rejoint ce qui a été dit ci-dessus de la solidarité qui unit le /m/ de *masse* et le /m/ de *mal*. Il s'agit en fait de la même unité comme le marque la transcription identique, unité que les sujets ont intérêt à réaliser de la même façon s'ils veulent faciliter la compréhension de ce qu'ils disent.

Les unités discrètes sont donc celles dont la valeur linguistique n'est affectée en rien par des variations de détail déterminées par le contexte ou diverses circonstances. Elles sont indispensables au fonctionnement de toute langue. Les phonèmes sont des unités discrètes. Des traits prosodiques comme les faits d'intonation présentés ci-dessus ne le sont pas. Mais d'autres faits prosodiques, caractérisés comme tels parce qu'ils ne s'intègrent pas à la segmentation phonématique, sont discrets comme les phonèmes : il s'agit des tons qui sont en nombre déterminé dans chaque langue : il n'y en a pas en français, ni dans la plupart des langues européennes; on en compte deux en suédois, quatre en chinois du nord, six en vietnamien.

I-18. Langue et parole, code et message

Lorsqu'on dit qu'une langue comporte 34 phonèmes, on veut dire que c'est au plus entre 34 unités de deuxième articulation que doit choisir le locuteur à chaque point de son énoncé pour produire le signifiant qui correspondra au message qu'il veut transmettre : /b/ et non /p/ ou /t/ ou tout autre phonème français à l'initiale de *bière* si je veux dire : *c'est une bonne bière*. Mais lorsqu'on dit qu'un énoncé comporte 34 phonèmes, on veut dire qu'il présente 34 tranches successives dont chacune est identifiable comme un phénomène déterminé sans impliquer que les 34 unités successives sont toutes des unités différentes : l'énoncé *c'est une bonne bière* /s et ün bön bier/ comporte 12 phonèmes dans le sens qu'il présente douze tranches successives identifiables chacune comme un phonème déterminé; mais il utilise deux fois le phonème /n/, deux fois le phonème /b/, deux fois le phonème /e/

et ne fait donc usage que de neuf phonèmes différents. Ce qui est dit ici des phonèmes vaut également des unités linguistiques plus complexes, avec cette différence qu'on ne saurait dire combien une langue comporte de monèmes ou de mots : dans *le garçon a pris le verre*, il y a six monèmes successifs, mais seulement cinq monèmes différents.

Il est indispensable de distinguer soigneusement entre, d'une part, les faits linguistiques de tous ordres tels qu'ils apparaissent dans les énoncés, d'autre part, les faits linguistiques conçus comme appartenant à un répertoire dont dispose la personne qui cherche à communiquer. Ce n'est pas au linguiste en tant que tel de préciser où, chez le locuteur, se trouvent disponibles ces faits linguistiques, ni par quel processus ce locuteur est amené à faire un choix conforme à ses besoins communicatifs. Mais il lui faut nécessairement supposer l'existence d'une organisation psycho-physiologique qui, au cours de l'apprentissage de la langue par l'enfant, ou plus tard, s'il s'agit d'une langue seconde, a été conditionnée de façon à permettre l'analyse, selon les normes de cette langue, de l'expérience à communiquer et à offrir, à chaque point de l'énoncé, les choix nécessaires. C'est ce conditionnement qu'on appelle proprement la langue. Cette langue, certes, ne manifeste son existence que par le discours ou, si l'on préfère, par des actes de parole. Mais le discours, les actes de parole, ne sont pas la langue. L'opposition, qui est traditionnelle, entre **langue** et **parole** peut aussi s'exprimer en terme de **code** et de **message**, le code étant l'organisation qui permet la rédaction du message et ce à quoi on confronte chaque élément d'un message pour en dégager le sens.

Cette distinction, fort utile, entre langue et parole peut entraîner à croire que la parole possède une organisation indépendante de celle de la langue, de telle sorte qu'on pourrait, par exemple, envisager l'existence d'une linguistique de la parole en face de la linguistique de la langue. Or il faut bien se convaincre que la parole ne fait que concrétiser l'organisation de la langue. Ce n'est que par l'examen de la parole et du comportement qu'elle détermine chez les auditeurs que nous pouvons atteindre à une connaissance de la langue. Pour ce faire, il nous faudra faire abstraction

de ce qui, dans la parole, est, comme le timbre de voix particulier à un individu, non linguistique, c'est-à-dire ne faisant pas partie des habitudes collectives acquises au cours de l'apprentissage de la langue.

→ I-19. Chaque unité suppose un choix

Parmi les faits linguistiques, il en est qui se révèlent par simple examen d'un énoncé et d'autres qu'on n'identifie que par la comparaison d'énoncés différents. Les uns et les autres sont des faits de langue. Soit un énoncé comme *c'est une bonne bière* /s et ün bòn bier/; si nous supposons réalisée l'analyse en monèmes et en phonèmes que reproduit la transcription, cet énoncé nous renseigne sur certains traits non négligeables de la structure de la langue : /bòn/ peut figurer après /ün/ et avant /bier/; le phonème /r/ peut figurer à la finale de l'énoncé et le phonème /n/ à la finale d'un monème; etc. Toutes ces latitudes font partie du complexe d'habitudes selon lequel l'expérience humaine s'analyse en français, et elles appartiennent à la langue. Elles ont sur d'autres traits l'avantage, pour le linguiste, de se révéler sur simple examen de la répartition respective des unités dans un énoncé. Cependant, si nous sommes à même de dire quelque chose sur les latitudes combinatoires de /bòn/, c'est que ce segment de l'énoncé a été reconnu comme représentant une unité particulière distincte de /ün/ et de /bier/. Pour arriver à ce résultat, il a fallu constater que /bòn/, dans ce contexte, correspondait à un **choix** spécifique entre un certain nombre d'épithètes possibles; la comparaison d'autres énoncés français a montré que dans les contextes où figure /bòn/ on trouve aussi /ekselât/ (*excellente*), /mòvez/ (*mauvaise*), etc. Ceci indique que le locuteur a, plus ou moins consciemment, écarté tous les compétiteurs qui auraient pu figurer entre /ün/ et /bier/, mais qui ne se trouvaient pas convenir en l'occurrence. Dire de l'auditeur qu'il comprend le français implique qu'il identifie par expérience les choix successifs qu'à dû faire le locuteur, qu'il reconnaît /bòn/ comme un choix distinct de celui de /ün/ et de celui de /bier/, et qu'il n'est pas exclu que le choix de /bòn/ au lieu de /mòvez/ influence son comportement.

Il en va de même en ce qui concerne les phonèmes : si nous pouvons dire quelque chose des latitudes combinatoires de /n/ dans /bòn/, c'est que /n/ a été reconnu comme une unité distinctive particulière, distincte notamment du /ð/ qui le précède dans /bòn/. On a, ici aussi, constaté que /n/ correspond à un choix spécifique, le locuteur ayant dû, inconsciemment sans doute, écarter /t/ qui aurait donné /bòt/, c'est-à-dire un autre mot, *botte*, /s/ qui aurait donné /bòs/ *bosse*, /l/ qui aurait donné /bòl/ ou /f/ qui aurait donné le prononçable mais longtemps inexistant /bòf/.

Il est clair que tous les choix que fait le locuteur à chaque point de son discours ne sont pas des choix gratuits. C'est évidemment la nature de l'expérience à communiquer qui l'amène à choisir /bòn/ plutôt que /mòvez/, /bier/ plutôt que /limònad/; c'est parce que le sens réclame /bòn/ qu'il doit choisir à la finale /n/ au lieu de /t/, /s/ ou /l/. Mais existe-t-il des choix qui ne soient pas déterminés? On ne doit pas croire que le choix des monèmes soit plus « libre » que celui des phonèmes.

I-20. Contrastes et oppositions

On aperçoit que les unités linguistiques, qu'elles soient signes ou phonèmes, sont entre elles dans deux types distincts de rapports: on a, d'une part, les rapports dans l'énoncé qui sont dits **syntagmatiques** et sont directement observables; ce sont, par exemple, les rapports de /bòn/ avec ses voisins /ün/ et /bier/ et ceux de /n/ avec le /ð/ qui le précède dans /bòn/ et le /ü/ qu'il suit dans /ün/. On a intérêt à réserver, pour désigner ces rapports, le terme de **contrastes**. On a, d'autre part, les rapports que l'on conçoit entre des unités qui peuvent figurer dans un même contexte et qui, au moins dans ce contexte, s'excluent mutuellement; ces rapports sont dits **paradigmatiques** et on les désigne comme des **oppositions** : *bonne, excellente, mauvaise*, qui peuvent figurer dans les mêmes contextes, sont en rapport d'opposition; il en va de même des adjectifs désignant des couleurs qui peuvent tous figurer entre *le livre...* et *....a disparu*. Il y a opposition entre /n/, /t/, /s/, /l/ qui peuvent figurer à la finale après /bò-/.